



Oujda, le 05/03/2021

Avis

Les résidents admis au concours du résidanat qui a eu lieu le **Jeudi 14 Janvier 2021**, doivent se présenter le **Lundi 08 Mars 2021 à 9H** à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI –Oujda, Division des Ressources Humaines et de Développement Continu, munis des pièces citées ci-dessous :

Les pièces constituant le Dossier des résidents contractuels :

- 6 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 6 Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale ;
- 6 Copies légalisées du Diplôme de Doctorat ;
- 2 Attestations d'inscription à la 1^{ère} année de Résidanat ;
- 2 Attestations d'inscription à l'ordre des Médecins ;
- 3 Engagements à Servir le Ministère de la Santé, à récupérer auprès de la Division de la Gestion des Ressources Humaines et Développement Continue (DRHDC) ;
- 4 Photos d'identité ;
- 2 Casiers Judiciaires ou Fiche anthropométrique ;
- 1 chèque Barré ;
- 1 Fiche de renseignements à remplir par l'intéressé(e) ;

Les pièces constituant le Dossier des résidents bénévoles :

- 4 extraits d'acte de naissance (originaux) ne dépassant pas trois mois ;
- 4 Photocopies légalisées de la carte Nationale (CIN) ;
- 3 Photos d'identité ;
- 3 Copies légalisées du diplôme datées de moins de trois mois (ou Instance de thèse) ;
- 3 Attestations d'inscription et de scolarité à récupérer auprès de la FMPO ;
- 2 Casiers judiciaires ou fiche anthropométrique ;
- 1 Chèque barré ;

Il est à noter que tout dossier déposé hors délai a des répercussions sur sa régularisation. *(Signature)*

La Direction

